

Dossier traité par:  
Robert ALFTER – service technique  
Tél.: 79 00 37 – 390  
E-mail: robert.alfter@consdorf.lu

## Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 29 novembre 2022, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

### ARTICLE I

Tout stationnement entre les maisons n°72 et n°82 Route d'Echternach à Consdorf sera interdit.

### ARTICLE II

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules devant la maison n°78 Route d'Echternach à Consdorf, les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal.

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules devant la maison n°78 Route d'Echternach à Consdorf, les conducteurs venant de la direction de la Rue du Müllerthal doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules devant la maison n°78 Route d'Echternach à Consdorf, les conducteurs venant de la direction du giratoire ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Cette prescription sera indiquée par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE III

Un passage pour piétons sera aménagé à la hauteur de la maison n°70 Route d'Echternach à Consdorf.

### ARTICLE IV

Le présent règlement est en vigueur à partir de lundi 5 décembre 2022 8:00 heures jusqu'au vendredi 23 décembre 2022 17:00 heures.

### ARTICLE V

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

### ARTICLE VI

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 29 novembre 2022  
la bourgmestre,

le secrétaire communal,